

COMMUNE DE
TANINGES



74440 TANINGES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 06 mars, à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Taninges, légalement convoqué le 28 février 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles PEGUET, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux	: 23
Nombre de membres en exercice	: 23
Nombre de membres présents	: 17
Nombre de pouvoirs	: 4

ETAIENT PRESENTS : Mr Le Maire Gilles PEGUET, Mmes Rachel ROBLES, Gisèle TRIPOZ, Carine BIGOT adjointes, René AMOUDRUZ, François CARILLO (arrivée au point n°6) adjoints, André POLLET-VILLARD, conseiller délégué, Mrs Christian ANTHONIOZ, Cédric BUFFET, Alain CONSTANTIN (arrivée au point n°6), Esther ALTENA, Aurélie BONNET, Henri CHARLES, Laurent PERRIER, Thibault HENRIOUD, Aurélie ANIQUET, Antoine GIMENEZ

POUVOIRS : Fernand DESCHAMPS pour Gisèle TRIPOZ, Beatrice JACQ pour Carine BIGOT, Charles ORSAT pour Christian ANTHONIOZ, Yannick CHARVET pour Gilles PEGUET

EXCUSEES : Audrey SAUCIAT, Marise FAREZ

Monsieur Laurent PERRIER a été élu secrétaire de séance.
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le maire et le conseil accueillent Madame LUSSI, conseillère DGFIP auprès des décideurs locaux (CDL).

Monsieur le maire ayant précédemment informé le conseil de la démission de Monsieur Jonas CHEREAU, conseiller, présente son remplaçant et présent à cette séance, Monsieur Antoine GIMENEZ.

Table des matières

01 - Délibération N° 2025017 – Compte rendu du Maire	3
02 - Délibération N° 2025018 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30.01.2025	3
03 - Délibération N° 2025019 – Urbanisme - Recensement des chemins ruraux : enquête publique et nomination du commissaire-enquêteur.....	4
04 - Urbanisme - Télésiège de Brésy : enquête publique	4
05 - Urbanisme - Parcelle Bistrot du Pic échangée contre parcelle des Vernay : correction de la délibération précédente en 2 délibérations différentes	4
06 - Délibération N° 2025020- Urbanisme vente des parcelles f985, f186, f182 et f1025 – préemption de la Safer au profit de la commune.....	5
07- Délibération N° 2025021 - Urbanisme – Déchèterie : actualisation de la situation pour cession à la CCMG.....	6
08- Délibération N° 2025022 - Urbanisme : Vente du bâtiment situé sur la parcelle G1925 (siège de la CCMG) au conseil départemental avant rétrocession à la CCMG	7
09 – Délibération N° 2025023 - Finances - aide financière pour le ravalement de façades : renouvellement du principe de l'aide pour l'année 2025	7
10 – Délibération N° 2025024 - Finances - Aide financière : projet VILMINOT (ravalement de façades)	8
11- Délibération N° 2025025 - Finances : approbation du taux des taxes foncières 2025 (bâti et non bâti).....	8
12- Délibération N° 2025026 - Finances : approbation du taux de taxe d'habitation 2025	9
13- Délibération N° 2025027 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget restauration scolaire)	9
14- Délibération N° 2025028 - Finances : approbation du budget 2025 (budget restauration scolaire)	10
15- Délibération N° 2025029 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget principal)	10
16- Délibération N° 2025030 - Finances : approbation de l'affectation du résultat 2024 (budget principal).....	11
17- Délibération N° 2025031 - Finances : approbation du budget 2025 (budget principal)	11
18- Délibération N° 2025032 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget eau)	12
19- Délibération N° 2025033 - Finances : approbation de l'affectation du résultat 2024 (budget eau)	12
20- Délibération N° 2025034 - Finances : approbation du budget 2025 (budget eau).....	13
21- Délibération N° 2025035 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget assainissement)	13
22- Délibération N° 2025036 - Finances : approbation de l'affectation du résultat 2024 (budget assainissement)	14
23- Délibération N° 2025037 - Finances : approbation du budget 2025 (budget assainissement)	14
24- Délibération N° 2025038 - Points divers : approbation de la tarification proposée par la Spl La Ramaz (forfaits).....	14
25- Délibération N° 2025039 - Points divers : rapport du concédant 2023 (Spl La Ramaz)	15
Points divers et d'informations.....	15

01 - Délibération N° 2025017 – Compte rendu du Maire

Monsieur le maire présente en conseil , notamment, les nouvelles commandes (> 10 k€) émises depuis le conseil du 30.01.2025.

Conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Mr le Maire informe le Conseil de décisions qu'il a prises depuis la dernière séance du Conseil (commande d'un montant supérieur à 10K€, arrêté, décisions d'urbanisme,...), depuis le conseil du 30.01.2025, soit en TTC :

- Remplacement des vitrages du gymnase : 10 326.07 €
- Fioul : 14 820 €
- Travaux sur éclairage de la passerelle (dévoiement des réseaux) : 18 177.95 €

Entendu le rapport de Monsieur le Maire, le conseil municipal,

PREND acte du compte-rendu du Maire

A Tanninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

02 - Délibération N° 2025018 – Approbation du procès-verbal de la séance du 30.01.2025

Transmis aux élus le 28.02.2025, le conseil doit approuver le projet de procès-verbal de la séance du 30.01.2025 validé par la secrétaire de séance.

Entendu la lecture de Monsieur le maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 20 voix pour 1 abstention (Thibault HENRIOUD)

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 30 janvier 2025.

A Tanninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

03 - Délibération N° 2025019 – Urbanisme - Recensement des chemins ruraux : enquête publique et nomination du commissaire-enquêteur

Le conseil avait approuvé le 29.02.2024 le recensement des chemins communaux ruraux ; selon la procédure, le conseil doit approuver le lancement d'une enquête publique et autoriser Monsieur le maire à nommer, par arrêté le commissaire-enquêteur correspondant.
Ce dernier remettra son rapport à Monsieur le maire et une autre délibération (finale) sera à prendre.

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la nomination d'un commissaire-enquêteur par Monsieur le Maire relatif à l'enquête publique afférente au recensement des chemins communaux ruraux, les deux permanences en mairie (ouverture et clôture) étant prévues de 14h à 17H les 23.04.2025 et 13.05.2025.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer l'arrêté municipal correspondant et tous autres documents nécessaires à cette exécution.

A Tanninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

04 - Urbanisme - Télésiège de Brésy : enquête publique

Le conseil doit approuver le lancement de cette enquête (date à définir), le tribunal administratif ayant nommé le 19.02.2024 le commissaire-enquêteur correspondant.

Le conseil accepte la proposition de SURSOIR sur ce point, expliquée et justifiée par Monsieur le maire.

05 - Urbanisme - Parcelle Bistrot du Pic échangée contre parcelle des Vernay : correction de la délibération précédente en 2 délibérations différentes

A la demande du notaire, la délibération précédente doit être corrigée.

Le conseil accepte la proposition de SURSOIR sur ce point, expliquée et justifiée par Monsieur le maire.

06 - Délibération N° 2025020- Urbanisme vente des parcelles f985, f186, f182 et f1025 – préemption de la Safer au profit de la commune

Par notification du 08/01/2025, la SAFER nous a informé de la vente des parcelles suivantes, pour un montant total de 10000 € :

Lieudit	Section	N°	Sub	Div	Ancien N°	Surface	NC	NR	Zonage
VERS LE MOULIN	F	0985			0187	38 ca	P	PP	RNUnu
VERS LE MOULIN	F	0186				6 a 13 ca	P	PP	RNUnu
VERS LE MOULIN	F	0182				1 a 12 ca	P	PP	RNUnu
VERS LE MOULIN	F	1025			0184	15 a 65 ca	P	PP	RNUnu

Total surface : 23 a 28 ca

La commune a informé la SAFER que nous serions intéressés pour nous porter acquéreur de ces parcelles en lieu et place de l'acquéreur choisi par le vendeur, au même montant, en vue de stocker des matériaux inertes que l'on recouvrerait ensuite de terres végétales, principalement sur la parcelle cadastrée section F, numéro 1025.

La SAFER a accepté de préempter avec ces conditions, avant de rétrocéder ces parcelles à la commune.

Plus précisément, il a été établi que : le coût total de l'acquisition serait de : 10000 € (prix du foncier) + 1400 € (frais de notaire) + frais SAFER (1140 €), soit un total de 12 540 € HT et 15 048 € TTC. A ces frais, s'ajouteront le réajustement des frais de notaire réduits à la rétrocession (évalués 1 480 €).

De plus, nous avons informé la SAFER de notre volonté de nous porter acquéreur que de la parcelle cadastrée section F, numéro 1025. Toutefois, étant donné que la SAFER ne sait pas quel sera le résultat des candidatures lorsqu'ils mettrons le lot à la revente et comme la SAFER n'a pas vocation à stocker du foncier sur le long terme, ils ont besoin de notre part d'avoir une garantie d'achat sur la totalité du lot.

Enfin, les conditions de préemption de la SAFER, puis de rétrocession à la commune de ces parcelles sont les suivantes :

- Durée de 15 ans
- Mise en location au profit d'un agriculteur agréé par les services de la SAFER
- Conserver la vocation agricole du bien et dans cet objectif s'engager à :
 - Ne pas construire les biens,
 - Maintenir la propriété objet de la vente en zone agricole ou naturelle du PLU en cas de révision de celui-ci,
 - Ne pas vendre la propriété,
 - Mettre en place une convention de location au profit d'un agriculteur agréé par la SAFER

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver l'acquisition de ces parcelles susmentionnées pour un montant total de 15 048 € et de mandater le maire pour effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la demande de préemption par la SAFER des parcelles cadastrées section F, numéros 985, 186, 182 et 1025

- **APPROUVE** le rachat des parcelles pour un montant total de 15 048 € TTC, décomposé comme suit : 10000 € (prix du foncier) + 1400 € (frais de notaire) + frais SAFER (1140 €) + 2508 € (TVA). A ces frais, s'ajouteront le réajustement des frais de notaire réduits à la rétrocession, dans les conditions imposées par la SAFER.

- **AUTORISE** Monsieur le maire pour effectuer toutes procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de la promesse d'achat, de l'acte authentique et de la convention de mise à disposition à un agriculteur agréé par la SAFER.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

07- Délibération N° 2025021 - Urbanisme – Déchèterie : actualisation de la situation pour cession à la CCMG

Suite aux délibérations précédentes relative à la vente du terrain à la CCMG (16.11.2023 et 14.12.2023), le conseil doit approuver la finalisation de la procédure de transfert des biens de section laquelle a fait l'objet d'un arrêté de la DDT annexé à la présente délibération.

Sur cette base (arrêté de la DDT), le conseil approuve donc la finalisation de la vente du terrain de la déchetterie à la CCMG

**Entendu la lecture de Monsieur le maire,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la finalisation de la vente du terrain à la CCMG comme mentionné dans les délibérations des 16.11.2023 et 14.12.2023 et conformément à l'arrêté préfectoral ci-annexé.
- **APPROUVE** l'intégration au patrimoine municipal de la parcelle Route de Samoens cadastrée section E N° 638 (8595 m²).
- **AUTORISE** Monsieur le maire à prendre l'arrêté constatant l'incorporation dans le domaine communal privé de cette parcelle et à signer tous les documents et actes nécessaires à cet effet

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

08- Délibération N° 2025022 - Urbanisme : Vente du bâtiment situé sur la parcelle G1925 (siège de la CCMG) au conseil départemental avant rétrocession à la CCMG

La communauté de communes des montagnes du Giffre a son siège au 508 avenue des Thézières, à Taninges.

D'après nos recherches, il apparaît que la parcelle cadastrée section G, numéro 1925, sur laquelle est implantée le siège de la CCMG, appartiendrait à la commune de Taninges. En vue de régulariser la situation, il est proposé que cession soit faite au conseil départemental de la Haute Savoie des biens immobiliers (bâtiments et/ou terrains) qui appartiendraient à la commune sur la parcelle cadastrée section G, numéro 1925, pour qu'ensuite cession soit faite de l'ensemble par le conseil départemental à la communauté de communes des montagnes du Giffre (CCMG).

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver cette cession gratuite.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la cession gratuite au conseil départemental de la Haute Savoie des biens immobiliers (bâtiments et/ou terrains) qui appartiendraient à la commune sur la parcelle cadastrée section G, numéro 1925, pour qu'ensuite cession soit faite de l'ensemble par le conseil départemental à la communauté de communes des montagnes du Giffre (CCMG).
- **AUTORISE** Monsieur le maire pour effectuer toutes procédures nécessaires à la cession de ce bien.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

09 – Délibération N° 2025023 - Finances - aide financière pour le ravalement de façades : renouvellement du principe de l'aide pour l'année 2025

Comme validé par le conseil le 21.03.2024, le conseil doit approuver l'enveloppe 2025 globale relative aux aides en matière de ravalement de façades. Par délibération du 14/12/2023, la commune a approuvé le dispositif d'aide à la rénovation des façades selon un règlement établi, pour les administrés qui envisagent de rénover la façade de leur immeuble, dans un des trois secteurs déterminés. A ce jour, trois dossiers ont été approuvés en vue de disposer du dispositif.

L'enveloppe budgétaire pour l'année 2025 proposée est de 28000 € (montant voté pour 2024) + (28000 - 7000 + 2438 + 2067) (restant de l'enveloppe 2024) = 44495 €.

Le conseil municipal propose aux élus de reconduire le dispositif d'aide de la collectivité sur la rénovation des façades (Centre-bourg) pour l'année 2025, afin d'inciter les propriétaires à effectuer cette rénovation de façades, la collectivité y apportant une aide financière plafonnée (30% du montant HT des travaux, plafonnés maximum à 7000 €).

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la reconduction du dispositif incitatif d'aide à la rénovation des façades, pour l'année 2025, pour un montant total de 44495 €

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

10 – Délibération N° 2025024 - Finances - Aide financière : projet VILMINOT (ravalement de façades)

Par délibération du 06/03/2025, la commune a reconduit le dispositif d'aide à la rénovation des façades selon un règlement établi, pour les administrés qui envisagent de rénover la façade de leur immeuble, dans un des trois secteurs déterminés. A ce jour, un administré a déposé un dossier complet auprès de la commune. Ce dossier a été examiné et approuvé lors de la commission urbanisme du 11/02/2025. Il convient de valider ce dossier par délibération.

La demande effectuée est la suivante :

- Bien situé au 27 avenue de la Gare, appartenant à la société GROUPE VILMINOT ET FILLES
- Devis de l'entreprise KOCA d'un montant HT de 50826,40 €.

Le montant de l'aide qui peut être accordé est de : 50826,40 x 30%, avec un plafond maximum de 7000 € = 7000 €. Le conseil municipal propose aux élus d'approuver le dossier présenté. L'aide sera versée à la fin des travaux, une fois la conformité constatée, au regard plus particulièrement des prescriptions émises par l'architecte des bâtiments de France dans l'autorisation d'urbanisme.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le dispositif incitatif d'aide à la rénovation des façades, à hauteur de 30%, dans la limite de plafond de 7000 €, pour le bien situé 27 avenue de la Gare, appartenant à la société GROUPE VILMINOT ET FILLES, soit un montant total de 7000 €.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance,

11- Délibération N° 2025025 - Finances : approbation du taux des taxes foncières 2025 (bâti et non bâti)

Comme validé par le conseil du 29.02.2024 (fiscalité 2024), le conseil doit approuver le taux des taxes foncières pour l'exercice 2025. Monsieur le maire rappelle aux conseillers (R.O.B présenté au conseil du 30.01.2025) que la valeur des bases augmentera (automatiquement sur décision au niveau national) de 1.7% pour les contribuables en 2025.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le taux inchangé de 25.52% (Taxe foncière) pour l'exercice 2025
- **APPROUVE** le taux inchangé de 81.17 % (Taxe foncière non bâti) pour l'exercice 2025
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le formulaire 1259 sur cette base

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

12- Délibération N° 2025026 - Finances : approbation du taux de taxe d'habitation 2025

Comme validé par le conseil du 29.02.2024 (fiscalité 2024), le conseil doit approuver le taux de taxe d'habitation (résidences secondaires) pour l'exercice 2025. Monsieur le maire rappelle aux conseillers (R.O.B présenté au conseil du 30.01.2025) que la majoration de 15% a été voté et maintenue en ce sens pour 2025 lors du conseil du 03.10.2024

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 contre (Cédric BUFFET, Alain CONSTANTIN, Esther ALTENA, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD)

- **APPROUVE** le taux inchangé de 23.34% (Taxe d'habitation sur les résidences secondaires) pour l'exercice 2025
- **AUTORISE** Monsieur le maire à signer le formulaire 1259 sur cette base.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

13- Délibération N° 2025027 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget restauration scolaire)

Le CFU 2024 n'étant encore pas validé mais le résultat de 2024 validé par la DGFIP (attestation annexée à la délibération), il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2024 selon la liste des Restes à Réaliser (RaR) ;
- de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget de restauration scolaire 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget restauration scolaire) soit un excédent de fonctionnement de 71 696.69 € et un déficit de fonctionnement cumulé à – 237 170.96 € approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération).
- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget restauration scolaire) soit un déficit d'investissement de – 16 643.41 € et un déficit d'investissement cumulé à – 16 643.41 € approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération).

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

14- Délibération N° 2025028 - Finances : approbation du budget 2025 (budget restauration scolaire)

Sur proposition de la commission des finances (support projeté à l'écran, détails transmis aux élus le 28.02.2025), le conseil est invité à approuver ces propositions budgétaires 2025 expliquées en séance par Monsieur le maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 contre (Cédric BUFFET, Alain CONSTANTIN , Esther ALTENA, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD)

- **APPROUVE** le budget 2025 de restauration scolaire (voir annexe à la délibération) équilibré à 620 000 € (fonctionnement)
- **APPROUVE** le budget 2025 de restauration scolaire (voir annexe à la délibération) équilibré à 16 643.41 € (investissement)

A Tanninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

15- Délibération N° 2025029 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget principal)

Le CFU 2024 n'étant encore pas validé mais le résultat de 2024 validé par la DGFIP (attestation annexée à la délibération), il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2024 selon la liste des Reste à Réaliser (RaR) ;
- de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget principal 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget principal) soit un excédent de fonctionnement de 925 002.54 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 1 080 444.84 € approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération).
- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget principal) soit un excédent de d'investissement de 409 365.34 € et un excédent d'investissement cumulé de 1 170 351.49 € approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération) et incluant la liste des RaR (Restes à Réaliser) à hauteur de 576 664.13 € (voir annexe à la délibération)

A Tanninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

La secrétaire de séance

16- Délibération N° 2025030 - Finances : approbation de l'affectation du résultat 2024 (budget principal)

Comme validé par le conseil du 29.02.2024 (exercice 2024), le conseil doit approuver les affectations de résultats pour l'exercice et les budgets 2025.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les affectations du résultat 2024 de fonctionnement (budget principal) de 1 080 444.84 € comme suit soit 180 444.84 € maintenu en fonctionnement et 900 000 € affecté au budget d'investissement.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

17- Délibération N° 2025031 - Finances : approbation du budget 2025 (budget principal)

Sur proposition de la commission des finances (support projeté à l'écran, détails transmis aux élus le 28.02.2025), le conseil est invité à approuver ces propositions budgétaires 2025 expliquées en séance par Monsieur le Maire.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Cédric BUFFET, Alain CONSTANTIN , Esther ALTENA, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le budget principal 2025 (voir annexe à la délibération) équilibré à 6 483 000 € (fonctionnement)
- **APPROUVE** le budget principal 2025 (voir annexe à la délibération) équilibré à 4 462 500 € (investissement)

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

18- Délibération N° 2025032 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget eau)

Le CFU 2024 n'étant encore pas validé mais le résultat de 2024 validé par la DGFIP (attestation annexée à la délibération), il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2024 selon la liste des Reste à Réaliser (RaR) ;
- de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget eau 2025

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget eau) soit un excédent de fonctionnement de 56 192.92 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 102 937.42 € approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération).
- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget eau) soit un excédent d'investissement de 95 606.16 € et un excédent d'investissement cumulé de 305 470.41 € approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération) et incluant la liste des RaR (Restes A Réaliser) (voir annexe à la délibération) à hauteur de 101 656.84€.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

19- Délibération N° 2025033 - Finances : approbation de l'affectation du résultat 2024 (budget eau)

Comme validé par le conseil du 29.02.2024 (exercice 2024), le conseil doit approuver les affectations de résultats pour l'exercice et les budgets 2025

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les affectations du résultat 2024 (budget eau) de 102 937.42 € comme suit soit 2 937.42 € maintenu en fonctionnement et 100 000 € affecté au budget d'investissement

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

20- Délibération N° 2025034 - Finances : approbation du budget 2025 (budget eau)

Sur proposition de la commission des finances (support projeté à l'écran, détails transmis aux élus le 28.02.2025), le conseil est invité à approuver ces propositions budgétaires 2025 expliquées en séance par Monsieur le maire.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Cédric BUFFET, Alain CONSTANTIN , Esther ALTENA, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD)

- **APPROUVE** le budget 2025 de l'eau (voir annexe à la délibération) équilibré à 281 500 € (fonctionnement)
- **APPROUVE** le budget 2025 de l'eau (voir annexe à la délibération) équilibré à 1 920 000 € (investissement)

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

21- Délibération N° 2025035 - Finances : approbation de la reprise anticipée du résultat 2024 (budget assainissement)

Le CFU 2024 n'étant encore pas validé mais le résultat de 2024 validé par la DGFIP (attestation annexée à la délibération), il est donc proposé au conseil municipal :

- de constater de manière anticipée les résultats de l'exercice 2024 selon la liste des Reste à Réaliser (RaR) ;
- de reprendre de manière anticipée ces résultats au budget assainissement 2025

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après présentation et examen du dossier, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget assainissement) soit 1 791.74 € d'excédent de fonctionnement et 36 581.79 € d'excédent de fonctionnement cumulé, approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération).
- **APPROUVE** la reprise anticipée du résultat 2024 (budget assainissement) soit 70 660.88 € d'excédent d'investissement et 155 951.21 € d'excédent d'investissement cumulé, approuvé par la DDFIP (voir annexe à la délibération) et incluant la liste des RaR (Reste à Réaliser) (voir annexe à la délibération) à hauteur de 49 385.08 €

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

22- Délibération N° 2025036 - Finances : approbation de l'affectation du résultat 2024 (budget assainissement)

Comme validé par le conseil du 29.02.2024 (exercice 2024), le conseil doit approuver les affectations de résultats pour l'exercice et les budgets 2025.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** les affectations du résultat 2024 (budget assainissement) de 36 581.79 € comme suit soit 6 581.79 € maintenu en fonctionnement et 30 000 € affecté au budget d'investissement

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

23- Délibération N° 2025037 - Finances : approbation du budget 2025 (budget assainissement)

Sur proposition de la commission des finances (support projeté à l'écran, détails transmis aux élus le 28.02.2025), le conseil est invité à approuver ces propositions budgétaires 2025.

**Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 5 abstentions (Cédric BUFFET, Alain CONSTANTIN , Esther ALTENA, Henri CHARLES, Thibault HENRIOUD)**

- **APPROUVE** le budget assainissement 2025 (voir annexe à la délibération) équilibré à 273 500 € (fonctionnement) et 585 000 € (investissement).

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

24- Délibération N° 2025038 - Points divers : approbation de la tarification proposée par la Spl La Ramaz (forfaits)

Transmis aux élus le 28.02.2025, le conseil est invité à approuver ces propositions tarifaires présentées par la SPL la Ramaz. Monsieur le maire informe aussi les conseillers de la demande de la SPL d'adhésion au dispositif MAGIC Pass, demande acceptée par cet organisme, la campagne officielle de vente des forfaits démarrant au 11.03.2025

**Sur proposition de Monsieur André POLLET-VILLARD, conseiller délégué,
Après présentation et examen du dossier,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la tarification des forfaits de ski proposée par la SPL la Ramaz, (voir annexe à la délibération)

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

25- Délibération N° 2025039 - Points divers : rapport du concédant 2023 (Spl La Ramaz)

Comme exprimé par le conseil du 25.04.2024 (rapport 2022), le conseil doit prendre acte du rapport 2023 de la SPL la Ramaz transmis le 28.02.2025 (synthèse présentée à l'écran). Quant à l'exercice 2024, ce rapport sera présenté au conseil avant la fin 2025.

**Sur proposition de Monsieur André POLLET-VILLARD, conseiller délégué,
Après présentation et examen du dossier, le conseil municipal,**

- **PREND ACTE** du rapport du concédant 2023.

A Taninges, le 06 mars 2025

Le Maire, G. PEGUET

Le secrétaire de séance

Points divers et d'informations

- Réunion publique du 12.03.2025 19H (Salle des Fêtes) animée par le SCOT Mont Blanc
Le DOO (Document d'Orientations et d'Objectifs) devrait être arrêté en Avril 2025, puis soumis aux PPA (Personnes Publiques Associées), et le SCOT arrêté avant la fin 2025.
- Dispositif Magic Pass : une réunion de lancement est prévue le 13.03.2025
- Projet de territoire (CCMG) : réunion du GLO (Groupe Local d'Orientations) le 13.03.2025
- Concours des maisons fleuries : réunion le 18.03.2025

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21h30

